



Boxer une place de parking

Par **suzanne77220**, le **16/07/2014** à **10:52**

Bonjour,

J'ai boxé une place de parking où il y a une grille d'aération. L'ancien syndic m'avait juste indiqué, par téléphone, que je devais faire une même aération. J'ai donc bâti mon mur de séparation en laissant une aération plus grande que celle d'origine + une autre au-dessus de la porte de garage.

Le nouveau syndic veut que je casse mon parking à cause de cette aération pour la sécurité incendie.

Que dois-je faire ? casser ? le laisser tenter une procédure ?

Merci

Par **domat**, le **16/07/2014** à **11:02**

bjr,

avez-vous obtenu l'accord de l'a.g. pour faire ces travaux ?

cdt

Par **suzanne77220**, le **16/07/2014** à **15:09**

L'AG a voté la possibilité de boxer nos places de parking pour tous les copropriétaires sans parler des cas particuliers tels que aérations ou autres.

cdt

Par **domat**, le **16/07/2014** à **17:28**

bjr,

si vous avez construit votre box en faisant en sorte de maintenir la ventilation, je ne ne comprends pas la position du syndic puisque vous avez maintenu la circulation d'air.

de toute façon, le syndic n'a pas le pouvoir de faire démolir votre box si une décision de votre a.g. l'autorise sans restriction.

seule l'a.g. pourrait éventuellement faire cette demande mais vous pourriez contester cette décision devant le tgi.

cdt

Par **suzanne77220**, le **17/07/2014** à **09:51**

Peut-il nous mettre au tribunal de lui-même avec juste l'accord du conseil syndical ? Il nous demande de lui prouver que nous sommes aux normes... On vient de recevoir un recommandé AR
Cordialement